



DOSSIER DE PRESSE

EAU ET ASSAINISSEMENT : UN TRAVAIL SOUTERRAIN MAIS ESSENTIEL

Point d'actualité sur l'année 2025

- **Les principaux travaux réalisés**
- **Focus sur certaines réalisations**
 - o Une eau de meilleure qualité grâce à la station de neutralisation de Saint Vaury
 - o Utilisation de ressources alternatives : l'eau de pluie pour les particuliers et les professionnels
 - o Le déploiement des compteurs d'eau communicants démarrera en 2025
 - o Lancement du diagnostic assainissement de la ville de Guéret
 - o Pose de filets anti-déchets sur le ruisseau des Chers
- **L'accord de résilience**
- **Le PCAET**

1) Principaux travaux réalisés en 2025 :

- Diagnostic des réseaux d'assainissement et zonage des eaux pluviales de Guéret - 540 000 € HT 2024-2026
- Diagnostic des réseaux d'eau potable de la ville de Guéret et sectorisation du réseau - 435 300 € HT - 2024-2025
- La création d'une nouvelle unité de neutralisation de l'eau potable à Saint-Vaury
- L'installation d'un filet anti-déchets sur le ruisseau des Chers pour lutter contre les pollutions
- Des travaux de sectorisation vont être réalisés également sur La Brionne (67 000 € HT) et Saint-Eloi (50 000 € HT).

La sectorisation est l'action de diviser le réseau en zones distinctes de plus petites tailles et de l'instrumenter pour mesurer les volumes mis en distribution. Ce découpage plus fin permet une surveillance plus précise du débit de chaque secteur (état du réseau et rendement).

En permettant un changement d'échelle spatiale, elle ouvre des perspectives en matière de lutte contre les fuites. Celles-ci sont plus faciles à repérer avec une plus grande réactivité d'intervention.

- Renouvellement des réseaux eau potable et d'assainissement :
 - sur la commune Sainte-Feyre entre Neuville et Villecusson, 1.5 km de réseaux d'eau potable pour 360 000 € HT
 - sur la commune de Saint-Vaury place de l'église et rue Saint Michel, 370 m de réseaux d'eau potable pour 160 000 € HT et 360 m de réseaux d'assainissement pour 210 000 € HT
 - sur la commune de Saint-Léger-le-Guérétois sur le centre bourg, 920 m de réseaux d'eau potable pour 250 000 € HT, 1 km de réseaux d'assainissement pour 490 000 € HT
 - sur la commune de Guéret, 140 m de chemisage sur un réseau d'assainissement rue du Prat pour 160 000 € HT

Le chemisage est une technique de réhabilitation des canalisations qui ne nécessite pas de terrassement ni de remplacement. Elle consiste à introduire une gaine souple imprégnée de résine à l'intérieur d'une canalisation endommagée. Cette gaine est ensuite durcie sur place par chaleur, vapeur ou rayonnement UV, formant ainsi un nouveau tuyau à l'intérieur de l'ancien.

- sur la commune de Saint Sulpice le Guérétois, 530 m de réseaux d'assainissement du centre bourg, pour 210 000 € HT

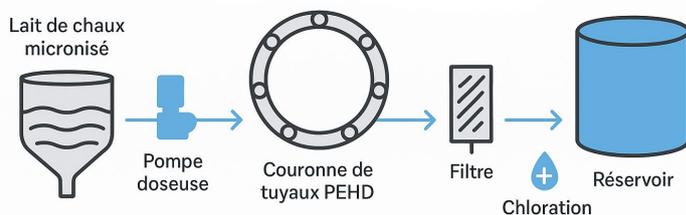
2) Focus sur quelques réalisations

Améliorer la qualité de l'eau et lutter contre les fuites...

... grâce à la création de la station de neutralisation de Saint-Vaury

Sur le territoire de l'Agglo, la ressource en eau est naturellement acide. Enrichir l'eau avec du calcaire pour la rendre plus équilibrée que celle proposée par la nature creusoise, tel est l'objectif des stations de neutralisation telle que celle de Saint-Vaury pour un investissement de 530 000 €HT.

La neutralisation de l'eau potable est essentielle pour ajuster le pH de l'eau afin qu'il soit neutre, c'est-à-dire autour de 7. Les eaux creusoises sont acides (pH à 5.5), elles peuvent provoquer des problèmes de corrosion dans les canalisations et les équipements de nos habitations, et présentent des risques pour la santé humaine. En procédant à la neutralisation de l'eau, nous préservons les infrastructures et garantissons une eau potable de qualité supérieure.



Comment fait-on ?

Le processus de neutralisation implique généralement l'ajout de substances alcalines comme la chaux, la soude ou le calcaire terrestre ou marin.

L'action de ces substances

couplées avec le CO₂ ou dioxyde de carbone forme des bicarbonates, et ainsi augmente le pH de l'eau.

Après celle de Saint-Yrieix-les-Bois, l'an passé, deux unités de neutralisation vont être créées dans la commune de Saint-Vaury.

La première unité de neutralisation sera installée sur le captage du Roudeau. Celui-ci dessert principalement le centre bourg de la commune, cette unité permettra d'assurer la distribution d'une eau neutralisée et désinfectée, elle sera mise en place au droit du réservoir du Chez. Les études pour cette station sont en cours de finalisation, les travaux débuteront à la rentrée de septembre 2025.

La seconde unité de neutralisation sera mise en place sur le captage de Saint-Valéry. Cette unité desservira la partie ouest de la commune de Saint-Vaury, couvrant environ 500 abonnés. Elle desservira également l'ensemble du secteur autour du lycée

professionnel. Les études et investigations pour cette station seront réalisées au cours de l'année 2025, et les travaux sont prévus pour 2026.

Une eau plus riche en calcaire permet une meilleure qualité d'eau pour la consommation. En outre, moins agressive, elle préserve aussi de la corrosion le patrimoine des réseaux de distribution (1093 km au total) et les canalisations au domicile des habitants.

Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous

Grâce à l'utilisation de ressources alternatives telles que l'eau de pluie

- Pour les particuliers

L'opération « récupérateurs d'eau pluviale », organisée par l'Agglo pour la première fois en 2023, s'adresse aux abonnés de son service d'eau et a pour objectif de faciliter l'accès à deux types d'équipements (un récupérateur de 600 litres au tarif de 60 euros TTC et un récupérateur de 1000 litres, soit un m³ au tarif de 50 euros TTC, et de leur permettre de maîtriser leur consommation d'eau et de participer à l'effort d'économie de la ressource en eau. Les cuves proposées sont destinées à un usage exclusivement domestique.

Compte tenu de l'intérêt rencontré en 2023, l'opération est reconduite en 2025 avec un premier lot de 1200 récupérateurs distribués avant l'été.

Les commandes doivent être effectuées à l'aide du formulaire disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, à l'adresse suivante : [Opération vente de récupérateurs d'eau pluviale 2025 | Grand Guéret](#)

- Pour les professionnels

Récupérer les eaux de pluie pour les usages qui ne requièrent pas la qualité d'eau potable séduit de plus en plus d'entreprises. Les réutiliser dans un contexte de production peut être économiquement intéressant et c'est une façon de protéger la ressource en eau en utilisant une ressource alternative, les eaux pluviales.

L'eau potable est-elle vraiment indispensable à l'usinage d'une pièce mécanique ou au découpage d'une plaque de verre ? Chaque entreprise peut se poser la question de la gestion de l'eau dans son process et envisager l'utilisation des eaux de pluie comme une ressource potentielle, naturelle, à un prix attractif.

Pour ce faire, l'Agglo dispose d'un bassin de stockage des eaux pluviales de 8 000 m³ situé dans le parc industriel du Cher du Cerisier.

Pour bénéficier de ce service, il suffit d'appeler le service des eaux qui propose un abonnement annuel couplé à une carte prépayée rechargeable à distance :

- ✓ Abonnement branchement eau de pluie (hors travaux de raccordements) **215€HT**
- ✓ Abonnement par an pour accès à la borne de distribution des eaux de pluie **120€HT**
- ✓ Coût au m3 d'achat d'eau de pluie **1,20€HT/m3**



L'Agglo
Grand Guéret
Communauté

**PRÉSERVONS
LES RESSOURCES**

CARTE PRÉPAYÉE D'EAU DE PLUIE À USAGE INDUSTRIEL

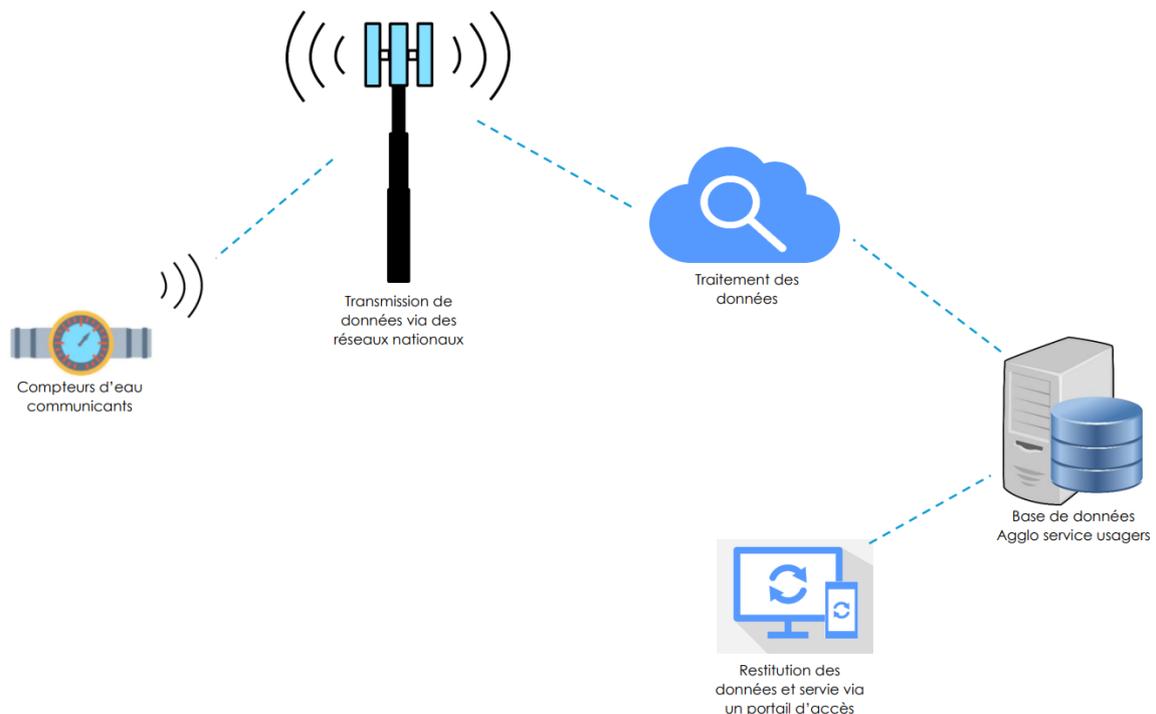
N° ADHÉRENT :

DATE EXPIRATION :

SERVICE DES EAUX - 10 RUE DE L'ANCIENNE POUDRIÈRE 23000 GUÉRET - 05 55 41 72 72

Grâce au déploiement de la télérelève des compteurs d'eau

L'Agglo démarrera le déploiement de compteurs communicants courant 2025 qui s'étalera sur deux ans. Ce déploiement consiste à équiper les compteurs actuels d'un module qui enregistrera les consommations d'eau et les transmettra à un serveur sécurisé.



La télérelève permet de transmettre les données issues du compteur sans le déplacement d'un releveur. Ces données contiennent la consommation mais aussi

des informations techniques permettant, par exemple d'être informé d'un volume consommé anormal ou d'un retour d'eau pouvant polluer le réseau.

Parmi les avantages des compteurs communicants :

- Une meilleure maîtrise de la consommation d'eau avec un suivi en temps réel qui permet de comprendre sa consommation d'eau
- Une plus grande réactivité notamment en cas de fuite ou d'anomalies
- La tranquillité, grâce à la télérelève les usagers n'ont plus besoin d'être à leur domicile lors du relevé et la facturation correspond toujours au volume d'eau consommé, les factures estimées n'ont plus lieu d'être
- Pour la collectivité, ils permettent une gestion optimisée de la ressource.

Grâce au diagnostic assainissement sur la commune de Guéret

L'Agglo du Grand Guéret a lancé à l'été 2024 un diagnostic assainissement (usine et réseau) et eaux pluviales. D'une durée de 36 mois, il doit permettre de mieux comprendre le fonctionnement des installations et réseaux et de définir une stratégie de mise en conformité pour éviter les rejets dans le milieu naturel.

Environ 200 km de canalisations d'assainissement sont enfouis sous terre à Guéret.

Elles permettent de faire circuler les eaux usées des foyers : vaisselles, toilettes, douches, depuis les habitations jusqu'à la station d'épuration des Gouttes, qui fonctionne sur le principe des « boues activées » et rejette une eau conforme.

Le réseau se compose comme suit :

- 41 km de réseau d'eaux usées
- 62 km de réseau d'eaux pluviales
- 87 km de réseau unitaire

Grâce à la pose de filets anti-déchets sur le ruisseau des Chers

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 80 % de la pollution des mers provient de la terre. Cette pollution arrive dans le milieu marin via le ruissellement et les cours d'eau.

La pollution de l'eau est un fléau très présent dans les villes. Emballages, papiers, cigarettes ; beaucoup de débris finissent leur parcours dans les égouts et influent donc sur la pollution fluviale.

Le "milieu récepteur" est le Ruisseau des Chers canalisé en dessous de la ville de Guéret. Il ressort 100 m en amont du Jardin des Communs, lui-même situé en amont de la station de traitement des eaux usées (STEU). En résulte la présence importante de lingettes et autres déchets plastiques.

Depuis 2018, les déchets sont régulièrement ramassés par les bénévoles des associations Les Chasseurs de Déchets et l'Association des Communs.

Des **filets de rétention** ont été placés avenue du Berry afin de lutter contre la pollution du ruisseau des Chers en stoppant les déchets pour limiter au maximum leur déversement dans la nature et le ruisseau.



L'Agglo via ses réseaux sociaux sensibilise régulièrement à la protection de la ressource via une gestion responsable des déchets



Un assainissement performant permet de préserver la qualité de la ressource en eau du territoire.

L'Accord de résilience signé en 2023 afin de sécuriser la ressource en eau et l'accès à l'eau pour tous, est toujours en cours.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, via son 11^e programme d'aides aux collectivités sur la période 2022-2024, proposait un accord de résilience qui avait pour objet de définir un programme d'actions portant sur la sécurisation et la réduction de la consommation en eau potable suivant différents axes.

Le premier de ces axes porte sur la « **Structuration de la maîtrise d'ouvrage et le financement du service public** »,

Le second axe porte sur un « **Volet économies d'eau** », avec des opérations visant à la sensibilisation des usagers à la rareté de la ressource en eau, notamment à travers des campagnes sur les réseaux sociaux, à réaliser des études de gestion patrimoniales des réseaux d'eau potable, pour identifier les conduites fuyardes.

C'est dans cet axe que s'inscrit l'opération « récupérateurs d'eau pluviale ». Organisée par l'Agglo lors d'une phase test en 2023, son objectif est de faciliter l'accès à ce type d'équipements par les particuliers grâce à un tarif subventionné par l'Agence de l'eau et le Département et de leur permettre de participer à l'effort d'économie de la ressource en eau. En 2023, environ 150 récupérateurs ont été distribués. Compte tenu de l'intérêt rencontré, l'opération entre dans la phase de déploiement¹ à l'été 2025 avec une première tranche d'environ 1200 récupérateurs.

En troisième axe, un « **Volet sécurisation eau potable** » doit aider à fiabiliser l'alimentation en eau potable et à réaliser les travaux de protection des captages de Guéret.

Les travaux de mise en conformité des captages sont en cours d'instruction et devraient démarrer en 2026 par ceux du Maupuy, en attendant la validation des Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour les captages de Chabrières. L'ensemble des travaux seront répartis sur quatre exercices :

¹ Voir le communiqué de presse diffusé le 3 juin dernier

L'enjeu de préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité, est un axe fort du PCAET voté en mai dernier par le Conseil Communautaire et qui sera définitivement adopté en fin d'année après avis de l'autorité environnementale, une consultation publique et la validation in fine de la préfecture :

Le PCAET comporte quatre volets : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et enfin un dispositif de suivi et d'évaluation.

En accord avec toutes les personnes impliquées dans sa rédaction, il a été décidé de s'orienter vers une stratégie ambitieuse et un plan d'action réalistes. Le PCAET s'articule autour d'un axe transversal, de 5 axes thématiques et de 17 orientations :

- Axe transversal
 - o Intégrer les enjeux de transition écologique dans toutes les politiques de l'Agglomération.
 - o Promouvoir la transition écologique auprès des différents publics.
 - o Mettre en place une gouvernance et une organisation transversales, favorisant la transition écologique.

Axe 1 du PCAET : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous

Axe 1 : Préserver la ressource en eau et s'assurer de sa disponibilité pour tous	1.1 - Rationaliser la consommation d'eau	12	Mettre en œuvre l'accord de résilience avec l'Agence de l'eau
		13	Soutenir l'installation de dispositifs de collecte de l'eau de pluie pour les particuliers
		14	Développer la production et l'utilisation de la station d'eau de pluie en zone industrielle par les entreprises voire d'autres usagers
	1.2 - Améliorer la performance des systèmes de distribution et d'assainissement d'eau	15	Poursuivre l'amélioration de la gestion de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales
		16	Renouveler les réseaux d'eau et réparer les fuites
	1.3 - Sécuriser la ressource en eau et préserver le fonctionnement naturel du cycle de l'eau	17	Réaliser un diagnostic des captages et de leurs aires d'alimentation et établir des mesures de gestion/protection
		18	Protéger les zones humides du territoire
		19	Accompagner les communes dans la désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles en centre-bourg